

Règlement Intérieur

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- Prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formations.

Article 2 : Consignes de sécurité

- Consignes d'incendie ;
- Interdiction relatives aux boissons alcoolisées et drogues;
- Interdiction de fumer.

Article 3 : Accès aux locaux

- Horaire de l'établissement.

Article 4 : Organisation des cours théoriques - pratiques

Cours de code :

- Modalités d'accès à la salle (horaires du bureau) ;
- Utilisation application ClassRousseau (sur portable personnel) ;
- Modalités d'utilisation PassRousseau (en ligne).
- Liste des thèmes à aborder : Affiche en agence, dans le livre de code, ...
- Modalités de mise en œuvre : Cours collectifs (mode pédagogique)

Cours pratiques :

- Evaluation de départ sur simulateur ou voiture;
- Livret d'apprentissage (+ livret numérique);
- Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite en agence (contrat);
- Déroulement (Accueil – Bilan séance précédente – Conduite – Bilan fin de séance)
- En cas de retard, prévenir le bureau appel ou mail
- Examen blanc Obligatoire – selon niveau et moniteur
- Date d'examen sera attribué par l'établissement à l'issu d'un examen blanc favorable. (selon les délais d'attente)

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

- Catégorie B : Chaussures plates obligatoires (pas de talons – pas de tongs...)
- Deux-roues : Equipement Homologué : Casque – Gants – Chaussures qui couvrent les chevilles

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- Usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation;
- Conservation en bon état du matériel, anomalie détectée...

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- Respecte des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;
- Gestion des absences, des retards...